

M. Claude MARTINOT



22.07.2019

Monsieur le Président
Commission d'Enquête Publique PLUi

Monsieur le Président,

Je vous confirme la création d'un parc d'attractivité touristique sur les parcelles 064 B 1139, 064 B 1150, 064 G 50 à 064 G 26, 064 G 055 et 064 G 056.

Les constructions existantes seront fortifiées, rénovées et valorisées ainsi que les abris sous roches, dont une maison d'habitation troglodyte.

Il ne sera pas édifié de nouvelles constructions pour l'habitation. Cependant, il pourra être construit des bâtiments nécessaires à l'accueil des visiteurs : toilettes, boutiques...

Vous trouverez ci-joint l'annexe détail non exhaustif.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ma demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude MARTINOT



ANNEXE AU PROJET

PROJET d'un PARC D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE PRIVE

sans construction d'habitation – Parcelles 064 B 1139 et 064 B 1150 (partie nord)

- Accueil des visiteurs dans un jardin/roseraie.
L'aménagement champêtre des lieux préservera l'environnement.
- Création d'un espace distractions pour les jeunes (ce qui permettrait de leur offrir des occupations pendant l'été) : parcelles 064 B 1139 et 064 B 1150
 - Installation d'une dizaine de structures gonflables temporaires pendant la saison estivale.
 - Aménagement de petits canaux (25 cm d'eau) pour une pêche aux poissons destinée aux enfants et pour des petits bateaux.
 - De petites gabarres pourraient faire le tour de 4 îlots sauvages.
- Les parcelles G 0026, G 0055 et G 0056 portent des arbres ; un parcours acrobatique pourrait être aménagé dans le respect des règles de sécurité.
- Création d'un parcours historique : parcelles 064 G19 à 25
 - autour du Moulin troglodyte antérieur au moyen âge, et de l'Hôtel inachevé (pendant la dernière guerre) : une façon intéressante de découvrir l'histoire locale et périgourdine.
 - autour d'une maison d'habitation troglodyte avec le sol en terre battue
 - autour des carrières abandonnées avec démonstration des carriers et tailleurs de pierres
- Une exposition relative à la vie des métiers, vieux outils, art populaire, complétera cet ensemble.

A noter : Le Bâti actuel est sauvegardé, et de ce fait, a bénéficié en 2016 du Label FONDATION DU PATRIMOINE ;

Claude MARTINOT